

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 839

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 57

À la première phrase de l'alinéa 27, substituer au mot :

« par »

les mots :

« au sein de chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.